

**Contact n° 39 hiver 2022-printemps 2023**

SOMMAIRE

***Le billet du président****, Hubert GÉRARDIN* 1

***Les membres de l’ATM publient*** 2

***Mondes en Développement***, *tome 50, n° 197 et n° 199-200* 9

***Bulletin d’adhésion 2023*** 12



Le billet du président

*Ce bulletin me permet de vous communiquer des informations sur la vie de l’association et les projets en cours, la crise sanitaire nous ayant contraint à modifier profondément réunions et manifestations scientifiques depuis le printemps 2020.*

**En 2022**, les XXXVIIes Journées ATM, organisées avec l’Université de Brest se sont tenues, dans des conditions redevenues normales, les 23, 24 et 25 mai sur le thème "*Mondialisation, développement et vulnérabilités des espaces maritimes côtiers*". Elles ont réuni une centaine de participants.

Après plusieurs reports liés à la pandémie, le 3e workshop ATM en économie du développement "*Politiques publiques et développement en Afrique subsaharienne*" a eu lieu à Brazzaville (Congo), les 14 et 15 mars.

Le 6e webinaire, organisé en partenariat avec l’Université Catholique de Louvain (UCLouvain-FUCAM-Mons) et la revue *Mondes en développement*, animé par le professeur Laurent Gagnol (Université d’Artois), s’est tenu le 20 avril sur le thème : "Vers un Sahara cloisonné : la prolifération des murs de sable aux frontières".

Le 7e webinaire, organisé en partenariat avec le groupe Resnasud (Ressources Naturelles au Sud) du GEMDEV, et la revue *Mondes en développement,* animé par Bertrand Laporte du CERDI (Université de Clermont-Ferrand), s’est déroulé le 17 novembre sur le thème : "***Déterminants des régimes fiscaux miniers : analyse comparée Afrique-Amérique du Sud, le cas du cuivre***".

Suite aux XXXVes Journées ATM de Metz de 2019, l’ouvrage "*Transitions énergétiques et développement. Modalités et études de cas*"est paru en débutd’année aux Éditions EME dans la collection Mondes méditerranéens, dirigée par Gilles Ferréol.

Après les XXXVIes Journées ATM de Rennes, le Cahier ATM 36-2022, "*Croissance, développement et inégalités. Un développement de plus en plus inégal ?* " a été publié, ainsi qu’un dossier thématique sur le thème “ *Nature et mesure des inégalités* ”dans le numéro 197 de la revue *Mondes en Développement*.

**En 2023**

Le 4e workshop ATM en économie du développement "*Les économies africaines face aux crises et la mobilisation des ressources*"aura lieu à Cotonou (Bénin), les 23 et 24 avril.

L’ATM apporte son soutien au workshop "*Cadres et entrepreneurs dans les économies à revenu intermédiaire : la place et la dynamique de la classe moyenne dans la région MENA*", organisé à l’antenne de Valence de l’Université Grenoble Alpes, par le Centre de Recherche en Economie de Grenoble (GREG), Euro-Mediterranean Economists Association, les revues *Maghreb-Machrek* et *Maghreb-Mashrek International*. Le workshop aura lieu en présentiel et en vidéo-conférence le 26 mai. Les propositions sont en cours de réception jusqu’au 15 mars.

Les XXXVIIIes Journées ATM, organisées avec trois laboratoires de l’Université de Bordeaux (BSE, Passages et LAM), se tiendront les 31 mai, 1 et 2 juin sur le thème "*Politiques de développement, acteurs et évaluations*". Les propositions de communication acceptées sont en cours de réception.

Un ouvrage sur la thématique "*Inégalités et développement dans les Suds*", tiré des Journées ATM de Rennes, est en phase de finalisation pour publication aux Éditions Karthala.

Un autre ouvrage, "*Mondialisation, développement* *et vulnérabilités des espaces maritimes et côtiers*", présentera des communications des Journées de Brest ; il est en cours de montage pour publication aux Éditions EME.

Dans le cadre des partenariats entre l’ATM et La revue *Mondes en développement*, nous vous informons de la publication d’un numéro double réalisé pour le cinquantenaire de la revue :"50 ans de *Mondes en développement*" ; ce numéro 199-200 présente sur 480 pages 27 contributions réparties dans trois parties :

*1 MONDES EN DÉVELOPPEMENT* : UN HÉRITAGE ET 50 ANS D’HISTOIRE.

*2 MONDES EN DÉVELOPPEMENT* ET LES ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT.

3 ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT : RÉINTERROGER ET SE PROJETER.

Toutes ces informations sont accessibles sur le site de *Mondes en développement*, dans la partie dédiée à l’ATM à l’adresse : http://www.mondesendeveloppement.eu/pages/association-tiers-monde/

Vous pouvez nous rejoindre sur les réseaux sociaux :

groupe linkedin Association Tiers Monde : <https://www.linkedin.com/groups/14050924/>

groupe linkedin revue *Mondes en développement* : <https://www.linkedin.com/groups/12526678/>

Hubert GÉRARDIN



Nous vous proposons les notes de lecture rédigées par des adhérents de l’ATM sur des ouvrages écrits ou auxquels d’autres membres ont contribué. Elles sont parues dans les numéros 197 et 198 de *Mondes en développement*.

<http://www.mondesendeveloppement.eu/>

**Rédha Younes Bouacida et Bernard Haudeville**

(Sous la direction de)

*Innovation, Recherche & Développement au Maghreb et en Afrique subsaharienne. Enjeux pour le développement et exemples* *sectoriels*

Paris,L’Harmattan, 2022, 227 pages.

L’innovation, le progrès technique et le capital humain déterminent les performances (micro-économiques) des entreprises et (macro-économiques) des économies nationales. Cet ensemble d’hypothèses fait l’objet de la sélection de travaux sur les activités de Recherche et Développement (R&D) et l’innovation en Afrique (Maghreb et Afrique subsaharienne) rassemblée par les directeurs de l’ouvrage, qui est structuré en deux parties. La première partie comprend quatre contributions relatives aux enjeux pour le développement de la R&D et de l’innovation au Maghreb et en Afrique subsaharienne. La seconde partie recouvre quatre contributions qui présentent des exemples sectoriels de R&D et d’innovation au Maroc et au Sénégal.

Henri Dou s’interroge sur les ressorts et les freins de la R&D dans les pays en développement. L’auteur aborde en premier lieu les questions relatives au développement technologique dans les pays en développement. Puis, il met en lumière les bonnes et les mauvaises pratiques à travers divers exemples : Corée du Sud, « *village fund* » indonésien, valorisation des brevets dans les pays en développement, protection des inventions, cas du konzo, résilience climatique, intelligence économique, etc. Même dans le cas le plus favorable, un modèle de recherche coûteux de type occidental s’éloignera des exigences et engendrera un exode des meilleurs chercheurs vers l’étranger. L’auteur suggère, en conséquence, l’adoption de technologies robustes et « frugales » dans les pays en développement, couplant la recherche avec la maîtrise des technologies de l’information.

Martin Laurence Nkakene Molou, Christian Le Bas et Ndzana Eloundou examinent l’influence de la religion sur le comportement d’innovation d’un échantillon de dirigeants-entrepreneurs de 513 petites et moyennes entreprises (PME) au Cameroun. L’analyse distingue plusieurs types d’innovations (de procédé et organisationnelle) ; les résultats des estimations d’un modèle Probit montrent que la religion catholique est la seule à exercer un certain effet sur la propension à innover. Une contribution qui semble remettre en cause la thèse wébérienne de l’éthique du protestantisme.

Vanessa Casadella et Ludovic Temple présentent un état de l’art sur les politiques d’innovation, identifient les contraintes dans les économies du Sud au regard de leurs systèmes d’innovation et recommandent une politique d’innovation appropriée, qui requiert des investissements dans les infrastructures de la connaissance et la création de capacités d’apprentissage afin de favoriser l’émergence économique.

Maâninou Amal explore la trajectoire du système national d’innovation du Maroc, sous le double angle de l’environnement institutionnel des politiques publiques et de l’impact des mécanismes d’incitation à la R&D sur les comportements des acteurs. L’auteur identifie les obstacles et les rigidités qui bornent une structuration plus forte du système national d’innovation marocain. Les causes résident dans le manque de coordination entre les acteurs, la persistance d’insuffisances structurelles et de blocages institutionnels. L’auteur plaide pour une refonte de l’articulation entre les composantes du système d’innovation et l’inscription de la politique de la recherche scientifique et technique dans une véritable stratégie de développement à long terme visant l’éducation, la formation continue, l’amélioration des capacités d’innovation et des compétences scientifiques.

Youssef Ettoumi et Zaid Romani s’attachent à l’enjeu de l’innovation environnementale dans le secteur du bâtiment au Maroc, illustrée par deux exemples : l’adoption d’une gestion durable dans le processus de production du bois pour la construction de bâtiments, l’utilisation d’un matériau et d’un système innovant pour la construction d’un bâtiment à zéro énergie. Cette étude confirme que les solutions innovantes engendrent des économies d’énergie et une réduction de l’impact carbone sur l’environnement. Cependant, le coût de ces solutions s’avère plus élevé que celui des solutions conventionnelles. Par ailleurs, en dépit d’un cadre législatif et réglementaire plutôt favorable, des barrières à l’échelle macro-économique peuvent entraver la généralisation de ces solutions.

Smail Boumahdi et Maâninou Amal s’intéressent à l’impact de l’implantation de Renault à Tanger sur l’industrie automobile au Maroc. Celle-ci a permis de créer des milliers d’emplois directs et indirects, de constituer une agglomération industrielle entre Renault et ses fournisseurs, d’accroître la production et de stimuler les exportations. Cependant, l’impact est limité étant donné le profil des salariés, l’échelle de l’intégration locale et le niveau de la valeur ajoutée domestique.

Nabil Cheriet présente l’essor global de la grande distribution au Maroc, son empreinte sur l'environnement et quelques innovations phares. L’auteur met l’accent sur la théorie de la diffusion des innovations, qui explique l’adoption et la modification des innovations au cours de leur processus de diffusion. Parmi ces innovations, les éco-innovations présentent un fort potentiel et concernent aussi bien le site, le produit et le client.

Mohamet Diop expose l’exemple novateur de l’innovation frugale au Sénégal dans un contexte dualiste. Un système standard d’innovation assez peu développé coexiste avec un ensemble vivace et diversifié de connaissances et de pratiques locales qui relèvent parfois de l’informel, caractérisées par l’appellation d’innovation frugale. Ces innovations frugales, qui répondent aux besoins des populations à bas revenu, peuvent-elles constituer une alternative pour un développement endogène ? L’auteur plaide pour que l’innovation frugale soit articulée avec les politiques publiques.

L’ouvrage offre un panorama intéressant sur les mécanismes de diffusion de l’innovation et leurs impacts. Les contributions sont assez peu variées sur le plan géographique. Parmi les douze auteurs, cinq sont marocains ; la moitié des contributions est consacrée au cas du Maroc, qui illustre cependant trois secteurs distincts : le bâtiment, la grande distribution et l’industrie automobile. Il convient de s’interroger dans quelle mesure le Maroc est représentatif du Maghreb et il manque une analyse comparative dans l’introduction. Il y a lieu de regretter que les enjeux-clés du recyclage des déchets et de la gestion de l’eau, n’aient pas été abordés. Il faut imaginer que la sélection des contributions a été tributaire de la publication d’autres contributions en dehors de cet ouvrage.

**Philippe ADAIR**

Université Paris-Est Créteil, ERUDITE

**Hubert GÉRARDIN, Olivier DAMETTE**

**et Jean BROT**

(Sous la direction de)

*Transitions énergétiques et développement.*

*Modalités et études de cas*

Louvain la Neuve, EME Éditions, 2022, 240 pages.

Cet ouvrage est dirigé par trois auteurs que *Mondes en Développement* connaît fort bien. Comme son titre l’annonce d’une façon très claire, il entreprend d’analyser les relations entre les transitions énergétiques et le développement. Pourquoi ce pluriel ? Parce que ces transitions sont très diverses, comme le sont les différentes sortes d’énergie, les unes non renouvelables, comme le charbon, le pétrole, le gaz, le nucléaire,… les autres qui le sont, comme le solaire, l’éolien, l’hydroélectricité, la biomasse… C’est le passage des unes aux autres, le plus souvent des premières aux secondes, que cet ouvrage examine, en considérant toujours le cas des pays en développement.

Ces transitions sont d’une grande complexité, que l’on perçoit bien, à la fois dans les chapitres consacrés aux trois pays observés – la Chine, le Sénégal et l’Ile Maurice[[1]](#footnote-1) – et dans les chapitres consacrés aux trois cas considérés – les biocarburants, l’hydrogène et les véhicules, enfin à travers l’examen du rôle possible de l’économie circulaire. Dans chacun de ces pays, la transition énergétique est étudiée sous un angle particulier. Dans le premier chapitre, introduit par les éditeurs de l’ouvrage, c’est la relation énergie-croissance qui est abordée, sous un angle théorique.

Le chapitre sur l’Ile Maurice décrit l’évolution du système énergétique qui fonctionne actuellement dans l’Ile, en utilisant, notamment, des entretiens avec des acteurs locaux de la transition énergétique. L’un des chapitres sur le Sénégal met l’accent sur les inégalités d’accès à l’énergie et le rôle des politiques énergétiques depuis l’indépendance. Le chapitre sur la Chine est une analyse de la politique énergétique du pays à partir des quatorze plans quinquennaux qui se sont succédés depuis 1953. D’autres chapitres procèdent d’une approche différente. Ce sont ceux qui concernent un type d’énergie, à savoir les biocarburants et l’hydrogène, auxquels il faut ajouter le second chapitre sur le Sénégal qui concerne l’énergie solaire, ainsi qu’un chapitre sur l’Afrique sub-saharienne qui concerne l’électricité. Dans ces chapitres-là les processus industriels prennent le pas sur les considérations d’ordre économique. Une exception toutefois : l’article consacré à l’économie circulaire qui explique bien son objet, en s’appuyant sur quelques exemples concrets, notamment celui bien connu de Michelin.

Il est toutefois un aspect qui revient sans cesse sous une forme ou sous une autre, plus ou moins explicitement, c’est la relation entre la transition énergétique et la transition écologique. Celle-ci est impérative si les pays veulent atteindre les Objectifs du développement durable (ODD) et, surtout, maîtriser le changement climatique. La nécessité de trouver toujours de nouvelles sources d’énergie n’est pas sans conséquences de nature écologique. Cette préoccupation est surtout présente dans le chapitre sur la Chine et dans un autre consacré aux problèmes géographiques. En fait, on peut dire qu’elle est l’occasion de chercher et d’adopter de nouvelles technologies qui soient compatibles avec les exigences de l’écologie, c’est-à-dire qui permettent de passer des énergies fossiles non renouvelables à des énergies renouvelables, des énergies carbonées à des énergies non carbonées. C’est en ce sens que la transition énergétique est « l’un des chantiers les plus importants de la transition écologique » (p. 194), « un enjeu majeur pour atteindre la neutralité carbone » (p. 173).

La première qualité de cet ouvrage est de regrouper une dizaine de chapitres qui, par leur ensemble, permettent de comprendre bon nombre de problèmes liés à cette transition énergétique. Il faut ajouter que les tableaux donnent souvent des indications précieuses, parce que récentes. On regrette cependant que les graphiques et les schémas soient parfois difficiles à comprendre (notamment les nuances de couleurs qui sont difficilement perceptibles, pages 53, 60… et 220 ; on regrette également que, malgré la diversité des approches et quelques lignes sur la finance participative à propos de l’économie circulaire, les problèmes de financement ne soient pas abordés. On le regrette d’autant plus qu’il s’agit ici des pays en développement…

**Michel LELART**

Laboratoire d’Économie d’Orléans et Economix

**Philippe DUEZ**

*Habiter un monde plus humain. L’éthique d’un contrat géographique fondée sur le vivable*

Paris, L’Harmattan, 2022, 256 pages.

L’ouvrage de Philippe Duez propose d’introduire une éthique du vivable pour l’étude de la dimension spatiale des processus de développement. La démarche est celle d’une construction à partir de deux principes premiers, celui de la façon dont l’homme utilise la nature et aménage l’espace et celui d’une recherche de ce qui est commun à l’humanité. Cette éthique spatiale se distingue d’une éthique durable, basée quant à elle par principe sur la prise en compte des générations futures. Elle est la grande absente des politiques d’aménagement du territoire, celles qui, parfois, vous mettent les gares au milieu des champs. L’ouvrage se présente sous forme d’une progression méthodique à travers trois phases, celles de la prise de conscience de la carence du développement en matière de vivable, de la réflexion éthique pour un contrat géographique plus vivable, puis d’action pour rendre notre contrat géographique plus vivable.

L’histoire de l’aménagement est traversée par des systèmes antagoniques que Françoise Choay résumait dans un triptyque où une dimension d’éthique spatiale n’apparaît pas : progressisme, culturalisme, naturalisme (Choay, *L’urbanisme, utopies et réalités,* Seuil, 1965, p. 74). L‘éthique du vivable émerge dans la critique que fait Emmanuel Levinas du naturalisme d’Heidegger. « Hors de tout enracinement et de toute domiciliation », présentés comme fondamentaux par le naturalisme heideggérien, Levinas définit l’éthique comme un absolu qui commande une responsabilité infinie pour autrui. Levinas demande « plus d’humilité aux amants de la pierre et du lieu », en particulier à propos du lieu partagé des religions d’Abraham qu’est Jérusalem. Il est en effet paradoxal d’être placé sous le signe commun de l’Ange qui arrête Abraham sacrificateur, et de ne pas partager une éthique du vivable.

Toutefois, les revendications post-modernes de Levinas de « l’apatridie comme authenticité » et d’une « responsabilité infinie » sont excessives. Une responsabilité se proportionne à une capacité opérationnelle, et Ricœur indique que la notion de responsabilité infinie sans capabilité de Levinas revient, tout compte fait, à une responsabilité nulle. Depuis Sen, l’économie du développement et sociale s’est tournée vers la consolidation des capabilités comme support d’un progrès de la responsabilité. Si Levinas veut exclure tout « attachement à la place », Edgar Morin réplique qu’il faut au moins un attachement à la planète, et rejeter ce qui peut aisément se définir, l’invivable.

L’ouvrage introduit des méthodologies, comme celles des budgets-temps, de l’empreinte humaine et de prospective participative pour opérationnaliser un aménagement basé sur une éthique du vivable. Dans les exemples fournis dans l’ouvrage, l’éthique du vivable s’intéresse plus particulièrement au partage Travail/Loisir et vie domestique. Une autre question importante est celle de la relation entre l’éthique du vivable et la migration. La décision de migrer repose sur les formulations individuelles de l’éthique du vivable. Nous fuyons l’invivable, mais cette décision repose sur la transformation de soi résultant d’une éthique du vivable.

La formation des systèmes urbains connaît un invariant dynamique, une loi rang/taille de coefficient égal à 1. Des systèmes urbains à forte primatie, par exemple celui du bassin du Congo, auront tendance à long terme à développer une dimension urbaine intermédiaire. Tandis que des systèmes peu différenciés en taille, des conurbations lâches, vont voir au contraire une petite hiérarchisation s’affirmer à long terme. Aucune explication théorique, comme le rappelle Krugman, n’a pu jusqu’à maintenant être fournie à cette situation d’invariance dynamique des systèmes urbains. Il serait intéressant d’explorer ce que peut apporter une théorisation de l’éthique spatiale pour mieux expliquer ces phénomènes. L’ouvrage de Philippe Duez apparaît ainsi comme un essai ouvrant de nouvelles perspectives sur la dimension spatiale de l’aménagement et du développement.

**Stéphane CALLENS,**

Université d’Artois, LEM UMR 9221 CNRS.

**Laurent TENDO**

*Le droit des marchés publics dans les États membres de la CEMAC*,

Saint-Maur-des-Fossés, Éditions Jets d’encre, 2022, 385 pages

Laurent Tengo part de l’idée que le principal frein à la croissance dans le pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne, reste la faiblesse des infrastructures. Il s’appuie, entre autres, sur la Banque mondiale qui a suggéré aux pays les plus pauvres de consacrer au moins 9 % de leur PIB aux dépenses de construction, d’entretien et d’amélioration des infrastructures afin d’atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Qui dit investissement dans les infrastructures renvoie nécessairement aux marchés publics. Ce sont des contrats écrits passés par les autorités publiques (États, collectivités territoriales, établissements publics) avec les personnes publiques ou privées dans le but de réaliser, moyennant paiement, des travaux, d’acheter des fournitures et services ou encore des prestations intellectuelles. Il s’agit des contrats administratifs signés à titre onéreux. Bien entendu, ces personnes publiques peuvent aussi y parvenir en recourant aux conventions de partenariat public/privé pour ces opérations. Laurent Tengo analyse essentiellement la commande publique. Pour ce faire, il prend comme objets d’études, les États membres de la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC) créée en 1994, c’est-à-dire, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad. Il est vrai que les marchés publics et les concessions sont un des moyens utilisés par les États industrialisés pour relancer leurs économies. L’auteur s’attelle à établir une double comparaison, à la fois entre les règles de chacun de ces États, mais aussi avec ceux de la France source inspiratrice de la réglementation. L’héritage colonial des États de la CEMAC, hormis la Guinée équatoriale hispanique, leur a donc laissé la même attitude que celle de la France, l’ancienne métropole.

Tous les États de la CEMAC ont codifié la procédure de passation des marchés publics en adoptant des réglementations spécifiques, à l’exception de la Guinée équatoriale qui a conservé celle de son ancienne puissance coloniale. L’ouvrage propose alors une étude comparée des réglementations de ces États sur toutes les étapes de la procédure de marchés publics : Quelles sont les règles et les procédures qui gouvernent la passation, l’exécution, le contrôle et la régulation des marchés publics au Cameroun, en Centrafrique, au Gabon, en Guinée équatoriale, au Congo et au Tchad ? Où puisent-elles leur source ? Quel est leur champ d’application ? Quelles similitudes existe-t-il dans la législation en vigueur dans ces six pays ? Quelles différences ? Il faut dire que la CEMAC a pour objectif de développer un espace intégré et d’y promouvoir un développement harmonieux. Cette Communauté dispose d’un Programme économique régional (PER) dont l’objectif est de faire de la CEMAC, d’ici 2025 « un espace économique intégré, émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance ».

L’ouvrage est subdivisé en trois parties d’une centaine de pages chacune. La première partie, composée de deux chapitres, est consacrée aux fondements, sources et champ d’application du droit des marchés publics. L’auteur y évoque de manière précise à la fois les sources internes (règlement et loi), mais aussi les sources externes, qu’elles soient régionales, communautaires (CEMAC, CEEAC, OHADA) qu’internationales (OMC, Banque mondiale et FMI). Tout le long de l’ouvrage, on réalise effectivement la proximité des codes des marchés publics de ces États, notamment d’expression francophone, avec celui de la France, leur ancienne métropole.

La seconde partie compte quatre chapitres. Elle retrace les régimes juridiques des marchés publics. Tour à tour sont ainsi évoqués le besoin de leur planification, les organes chargés de passer les marchés, le mode d’exécution ainsi que la réception des marchés publics. À chaque fois la comparaison souligne l’identité des procédures de part et d’autre de la Méditerranée. Une place non négligeable est laissée à la jurisprudence administrative, non seulement française (notamment le Conseil d’État), mais aussi celle des États concernés, pour étayer le raisonnement et appuyer une argumentation. Une des spécificités relevées ici est le fait que les codes de marchés publics des États de la CEMAC est la notion de préférence nationale lors de leur passation. Si au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale, et au Tchad il est bien fait mention de cette notion, les codes centrafricain et congolais n’établissent la « préférence nationale que pour des personnes morales ». La troisième partie traite des contentieux relatifs aux marchés publics. Y sont évoqués les contentieux relatifs à la fois à la passation des marchés et à celui de leur exécution. L’auteur distingue d’un côté, les recours préalables, obligatoires dans l’ensemble des États de la CEMAC, soit devant l’autorité contractante ou le maître d’ouvrage, soit devant l’autorité de régulation ; et, de l’autre, les recours juridictionnels, accessibles uniquement après l’épuisement des premiers, et les recours devant l’autorité arbitrale, devenue la norme depuis l’adhésion de ces États à l’OHADA. C’est bien le juge administratif qui reste compétent en matière de recours juridictionnel pour la passation des marchés publics.

Au total, Laurent Tengo offre, avec cet ouvrage, un panorama complet de l’état du droit des marchés publics dans la CEMAC avec, en toile de fond, une ambition de favoriser, à travers l’harmonisation juridique implicite, l’avancée de l’intégration régionale. Le chemin est encore long car des efforts sont attendus, notamment en matière de transparence et de contrôle de la passation des marchés, comme le souligne Laurent Tengo. De même, l’impact de la présence des BRICS, plus spécifiquement de la Chine, n’est pas encore bien mesuré.

**Léonard MATALA-TALA**

Université de Lorraine, IRENEE

**Cheikh Tidiane NDIAYE, Christian RIETSCH, Felwine SARR**

(Sous la direction de)

*La microfinance contemporaine – les frontières de la microfinance*

avant-propos de Christian Rietsch,

Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2021, 472 pages.

Quatrième opus publié en moins de 10 ans, cet ouvrage consacré à la microfinance contemporaine, témoigne de la vitalité de la recherche dans ce domaine menée par l’Association Internationale des Chercheurs Francophones en Microfinance (AICFM) que préside Michel Lelart.

L’ouvrage, issu d’un colloque qui s’est tenu au Sénégal en 2017, rassemble 16 contributions émanant principalement de chercheurs confirmés et de trois doctorants, soit 22 universitaires de France (5 auteurs), du Bénin et du Sénégal (4 auteurs), du Cameroun et du Congo-Kinshasa (2 auteurs), du Burkina-Faso et du Niger (1 auteur). Il comprend une liste des acronymes mais pas d’index des mots-clés. Si la pluridisciplinarité fait une place (restreinte) au droit, à la sciences politique et à la sociologie, l’approche économique prédomine.

L’Afrique subsaharienne occupe l’essentiel des contributions, dont seules deux abordent respectivement une comparaison internationale et la Chine, tandis que l’Afrique du Nord n’est pas traitée. On regrette l’absence en introduction d’un état des lieux de la microfinance en Afrique subsaharienne, dont les données seraient issues du Microfinance Information Exchange (MIX) ou du State of the Microcredit Summit Campaign Report. Le caractère contemporain de la microfinance recouvre ici une double dimension. D’une part, la base de données MIX créée en 2002, qui ne recense cependant qu’une minorité des institutions de microfinance (IMF), permet de réaliser des analyses quantitatives robustes sur le moyen-long terme. D’autre part, l’exploration de l’usage des plates-formes bancaires mobiles (*mobile banking*)et des prêts participatifs (*crowdfunding*) met l’accent sur la dimension innovante de la microfinance depuis près de deux décennies. La lecture de cet ouvrage de référence est bien évidemment recommandée à tous les chercheurs, juniors et seniors, aussi bien qu’aux praticiens dans le domaine de la microfinance.

Les contributions sont regroupées en trois parties assez équilibrées.

*La première partie* propose une réflexion critique sur le nouveau cadre de l’action de la microfinance. Thierry Montalieu (Orléans) questionne l’inscription de la microfinance dans les objectifs de développement durable, illustrée par l’évaluation d’expériences à Maurice et en Zambie. La microfinance se réoriente vers l’inclusion financière dans un nouveau contexte qui vise l’élimination de l’extrême pauvreté, le renforcement de la santé et de l’éducation (rôle de la micro-assurance), la promotion de l’égalité de genre, l’accès à l’eau et à l’énergie, et une croissance inclusive, soutenable et équitable. Ces objectifs favorisent l’innovation numérique et conduisent la microfinance à privilégier sa soutenabilité financière au détriment de sa mission sociale, un arbitrage qui n’est d’ailleurs pas nouveau.

Jean Issa Bala (Cameroun) s’interroge en juriste sur le dépassement (de la règlementation) des services microfinanciers hétérogènes telles la micro-assurance et les plates-formes bancaires mobiles au sein de la Commission bancaire de l’Afrique centrale. On regrette l’absence d’une véritable comparaison entre règlementation et non-réglementation, la surabondance de notes et des références datées.

Nafé Daba (Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest, BCEAO) s’attache à la relation banque-microfinance et à l’accès au financement en Afrique centrale, qu’il analyse en données de panel sur cinq pays au cours de la période 2000-2018. Il estime que le microcrédit, l’interaction avec le crédit bancaire et l’investissement sont des déterminants complémentaires de la croissance économique.

Oumarou Faroukou Djibo (Niger) considère que la microfinance islamique constitue une alternative crédible au système financier global dans l’Union économique et monétaire ouest-africaine, UEMOA et examine la compatibilité de la finance islamique avec la règlementation bancaire. Ce faisant, il n’explique pas pourquoi la finance (islamique) se confond avec la microfinance (islamique), dont il documente fort peu les spécificités : substitution des commissions aux intérêts des prêts, redistribution de dons, partage des bénéfices et des risques des prêts participatifs (au demeurant peu répandus). L’examen du cas de l’Afrique du Nord, qui représente avec l’Asie, l’un des deux pôles de la finance islamique, aurait été sans doute plus éclairant.

Christian Rietsch (Orléans) illustre avec humour et par nombre d’exemples africains les limites de la microfinance, tout d’abord sous l’angle du non-respect des obligations réglementaires : déclaration, plafond des taux d’intérêt, normes prudentielles, ratios de liquidité, impayés et rentabilité. Il aborde ensuite les problèmes de gouvernance et d’épargne qui peuvent conduire à la disparition d’institutions de microfinance (suite à une pyramide de Ponzi). Il évoque enfin la dérive relative à la sélection des clients et la fixation des taux d’intérêt.

*La deuxième partie* présente la variété des expériences.

Lassiné Bamba (Côte d’Ivoire) consacre une étude de cas sociologique à la micro-épargne et la problématique de l’accès à la couverture maladie des artisans en Côte d’Ivoire. Il retrace le contexte, l’historique et la performance de la couverture des soins mise en œuvre par une mutuelle à but non lucratif (organisation non gouvernementale, ONG) au bénéfice des artisans informels. Il souligne que le succès de l’expérience tient à la mutualisation de l’épargne (cotisations) mobilisée grâce au capital social.

Sékou Camara et Cheikh Tidiane Ndiaye (Sénégal) analysent la perception de 120 riziculteurs sur l’impact du crédit dans une commune rurale du Mali. Une enquête par questionnaire auprès d’un échantillon constitué par « boule de neige » a fait l’objet d’un score mesurant les attentes et d’une régression logistique. Les résultats montrent que le sexe et l’âge (côté demande) et la proximité géographique des institutions de microfinance (IMF) (côté offre) expliquent l’usage du microcrédit. Les agriculteurs ne sont pas satisfaits par le microcrédit et devraient plutôt bénéficier d’une micro-assurance qui n’est pas proposée par les IMF.

Thierry Pairault (EHESS, Paris) s’attache à l’étude d’un échantillon qualitatif d’institutions de microcrédit rural dans quatre provinces chinoises. Le développement rapide des institutions de microcrédit, déclarées ou non, s’inscrit dans le contexte d’un essor considérable du financement parallèle depuis 2000 ; l’encours du microcrédit s’avère inversement proportionnel à la taille de la population pauvre (rurale) et constitue un moyen d’investir une épargne abondante.

Patrick Mbouombouo Mfossa (Congo) examine les pratiques tontinières à l’ère du numérique. Celles-ci sont marquées par l’usage des smartphones et de l’argent électronique : des logiciels gèrent les réunions de la tontine et enregistrent les transactions sans la présence physique des membres tontiniers. Une étude de cas détaille le fonctionnement d’une tontine de 25 membres qui se double d’un financement participatif (*crowdfunding*) qui mobilise sur le Web des non-membres et élargit ainsi le marché des fonds prêtables. Les comportements des membres recouvrent des motivations distinctes : la rentabilité financière pour le prêteur, la conservation de l’épargne, l’accès au crédit pour l’emprunteur.

*La troisième partie*, une peu plus longue, compte six articles rassemblés sous le titre de finance inclusive et problèmes sociaux.

Denis Acclassato Houensou, Fanougbo Avoce Viagannou et Moustapha Lawani (Bénin) analysent les déterminants de la mobilité de la main-d’œuvre dans les IMF. La revue de littérature couvre la théorie du capital humain, l’appariement, la segmentation du marché du travail et la recherche d’emploi à la Todaro. Ce dernier modèle est testé par un probit sur un échantillon de 144 travailleurs des IMF observés au Bénin en 2012-2014. Il ressort que l’écart salarial est une raison majeure, mais non exclusive, de la mobilité qui dépend du capital humain, de l’ancienneté, de la situation matrimoniale et de la prime.

Djibri Faye (Sénégal) et Zaka Ratsimalahelo (Besançon) présentent une étude détaillée des déterminants des taux d’intérêt du microcrédit sur un échantillon de 598 IMF observées de 2003 à 2015 dans six régions à l’échelle mondiale. Le modèle de données de panel à effets fixes conforte les résultats de Rosenberg et montre que les facteurs explicatifs sont, en ordre décroissant, les frais généraux, les créances irrécouvrables et le coût des ressources. Le genre de la clientèle (deux tiers sont des femmes) joue un rôle significatif sans que le modèle permette d’identifier pourquoi le taux d’intérêt augmente avec le ratio des femmes emprunteuses et non pas une relation inverse selon laquelle le genre féminin de la clientèle favoriserait un taux d’intérêt plus faible en raison d’un risque moindre. Le statut juridique, la région géographique et la règlementation influent sur le taux d’intérêt.

Alain Latoundji Babatoundé (Bénin) met en évidence une règle de politique financière optimale visant à établir si les enjeux controversés de la performance sociale et la performance financière des IMF sont conciliables. Pour ce faire, les deux performances sont analysées en fonction de la progression du portefeuille de prêts. Le modèle testé sur 111 IMF appartenant à 9 pays d’Afrique subsaharienne au cours de la période 2010-2014 distingue trois panels qui agrègent respectivement les coopératives, les ONG et les sociétés privées bancaires et non bancaires. Il ressort un effet de deuil en deçà duquel il y a arbitrage (pour les sociétés privées) et au-delà duquel il y a complémentarité (pour les coopératives et les ONG), avec et sans réduction du portefeuille. Si le modèle théorique est clairement documenté, il n’y a aucune référence au modèle (statique) de seuil à la Hansen ni aux modèles (dynamiques) de changement de régime, si bien que le lecteur ignore quelle est la régression qui est testée.

Gervasio Semedo (Tours) et Relwendé Sawadogo (Burkina-Faso) examinent l’inclusion financière et les inégalités de revenu dans 13 pays de l’Afrique de l’Ouest de 2004 à 2013. La revue de littérature établit l’existence d’une relation (non linéaire) entre l’amélioration de l’inclusion financière (et l’usage du crédit) et la réduction des inégalités de revenu (mesurées par l’indice de Gini). Une régression en panel non cylindré à effets fixes teste cette relation, avec des variables instrumentales relatives à la qualité des institutions (World Governance Indicators). La relation est confirmée et la qualité institutionnelle exerce un impact supplémentaire sur la réduction des inégalités.

Célestin Mayoukou (Rouen) explore l’interaction entre microfinance et prêts participatifs (*crowdfunding*) qui visent à la fois des objectifs sociaux altruistes, rassembler des dons pour lutter contre la pauvreté, et économiques, financer l’entreprenariat. Ces prêts impliquent le jeu de quatre types d’agents : les épargnants qui financent, la plate-forme numérique qui collecte les fonds, l’IMF qui assure l’intermédiation et le bénéficiaire (individuel ou collectif). Le financement peut aussi émaner des fonds propres ou d’un emprunt de l’IMF, qui vise la performance financière (prêt à intérêt) ou la performance sociale (prêt sans intérêt). La réputation instituant la confiance, qui est un collatéral immatériel, réduit l’asymétrie d’information. Selon la plate-forme Kiva, le financement participatif demeure peu développé en Afrique.

Innocent Yere Apobe (Congo) et Crispin Malimgumu Syosyo (Congo) examinent l’inclusion financière au regard des plates-formes bancaires mobiles dans la ville de Kinshasa, dont la population est faiblement bancarisée et où le paiement en ligne s’étend. Après une présentation détaillée des statistiques descriptives, l’analyse d’un échantillon aléatoire de quelques 150 usagers identifie leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, profession et éducation) qui expliquent leur recours à divers paiements en ligne, notamment en raison de coûts de transaction réduits. L’épargne et l’emprunt ne sont pas abordés.

**Philippe ADAIR**

Université Paris-Est Créteil, ERUDITE

**Houda LAROUSSI**

*La Tunisie en crises. Tensions et conflits locaux en période postrévolutionnaire* Paris, L’Harmattan, collection Socio-anthropologie des mondes méditerranéens et africains, 2021, 88 pages.

Houda Laroussi analyse dans son ouvrage les conflits sociaux locaux en Tunisie. Elle appuie son analyse sur des enquêtes de terrain. Après avoir établi, dans une première partie, une typologie des situations conflictuelles, elle aborde dans une deuxième partie « la crise des institutions tunisiennes », ainsi que le mode de gestion des conflits et, dans une troisième partie, « la nouvelle question migratoire » à laquelle est confrontée la Tunisie.

Les principaux conflits sont tout d’abord liés aux questions foncières, avec l’occupation parfois illégale de l’espace public ; de nombreux conflits se développent aussi entre les différents acteurs tunisiens de l’économie informelle et les acteurs du commerce légal. Les défaillances de l’administration et des services publics entraînent, selon l’auteure, une crise de confiance entre les citoyens et les institutions publiques, notamment avec l’institution policière. L’érosion du lien social, de son côté, est source de tensions générationnelles. Les conflits qui en résultent peuvent apparaître sous forme de conflits entre les classes sociales, au niveau des quartiers ou par des violences et des incivilités en milieu scolaire, et même par des conflits familiaux.

Pour mieux gérer les conflits, l’auteure propose de restaurer, tout d’abord, la confiance en la loi et dans les institutions en général. Pour atteindre cet objectif, il conviendrait, notamment, de favoriser au niveau des jeunes, leur mobilité, de détecter les talents et de renforcer la médiation, considérée comme une forme de réconciliation entre deux ou plusieurs parties.

Si la Tunisie est un pays d’émigration, en particulier vers l’Europe, elle accueille par ailleurs des immigrants venant de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), dont environ la moitié viendrait de Lybie. Des immigrants subsahariens demandent également l’asile en Tunisie. L’auteure souligne la recrudescence de l’émigration clandestine et illégale ainsi que la fuite des cerveaux : médecins, ingénieurs (par exemple en informatique) et enseignants universitaires. Cette émigration aurait entraîné la fermeture, en Tunisie, de nombreux laboratoires de recherche.

En conclusion, l’auteure propose de procéder à des changements institutionnels d’une part, en modernisant l’administration et, d’autre part, en révisant le mode de fonctionnement des institutions éducatives et culturelles.

**Jacques POIROT**

Université de Lorraine

MONDES EN DÉVELOPPEMENT

VOLUME 50 - 2022/1 - n°197

NATURES ET MESURES DES INÉGALITÉS

**Coordination :** **Marc LAUTIER** (Université Rennes 2, LiRIS), Béatrice QUENAULT (Université Rennes 2, ESO-CNRS), **Hubert GÉRARDIN (**Université de Lorraine, BETA-CNRS Nancy), Diadié DIAW (Université Rennes 2, LiRIS).

|  |  |
| --- | --- |
| ■ Un monde en développement de plus en plus inégal  **Marc Lautier, Béatrice Quenault et Hubert Gérardin** | 7 |
| ■ Sortir de l’invisibilité: inégalités de genre dans les agricultures familiales en Afrique de l’Ouest  **Isabelle Droy et Jean-Étienne Bidou** | 21 |
| ■ Violation des droits des femmes et malnutrition en Inde, vers de nouvelles formes d’inégalités ?  **Valentina Alvarez-Saavedra, Pierre Levasseur et Suneha Seetahul** | 41 |
| ■ La progression de l’enseignement supérieur au Sénégal : des inégalités persistantes  **Jean Alain Goudiaby et Marc Pilon** | 59 |
| ***NOTES ET DOCUMENTS*** |  |
| ■ Les opérations de relogement des quartiers insalubres à Casablanca : une logique contradictoire entre développement et inégalité  **Kawtar Samih** | 79 |
| ***VARIA*** |  |
| ■ La contribution de la Chine au financement et à la réalisation des infrastructures en Afrique  **Xavier Aurégan** | 99 |
| ■ L’accès aux produits financiers et le genre en Afrique de l’Ouest : quels sont les facteurs déterminants ?  **Salamata Loaba** | 121 |
| ■ Accès à l’électricité et déforestation dans les pays en développement  **Novice Patrick Bakehe** | 139 |
| **Notes de lecture** | 157 |
| **Veille internet** | 163 |
| ***Mondes en développement* il y a 30 ans**  **Numéros parus** | 165 |

MONDES EN DÉVELOPPEMENT

VOLUME 50 - 2022/3-4 - n°199-200

50 ANS DE *MONDES EN DÉVELOPPEMENT*

**Coordination :** Hubert GÉRARDIN et les membres du conseil de rédaction

|  |  |
| --- | --- |
| ***MONDES EN DÉVELOPPEMENT* :**  **UN HÉRITAGE ET 50 ANS D’HISTOIRE** |  |
| ■ 1 Du Tiers-Monde aux *Mondes en développement* : itinéraire d’une revue (1973-2022)  **Hubert Gérardin** | 11 |
| ■ 2 François Perroux : du développement de l’Homme et des *Jeunes Nations* aux « *Mondes en développement* »  **Hubert Gérardin et Fabienne Leloup** | 19 |
| ■ 3 *Mondes en développement* : analyse lexicale de 50 ans d’histoire  **Bruno Boidin, Benjamin Cordrie et Catherine Figuière** | 39 |
| ***MONDES EN DÉVELOPPEMENT***  **ET LES ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT** |  |
| ■ 4 Des « modèles de développement » aux « mondes du développement » : une enquête statistique  **François Combarnous, Alain Piveteau et Éric Rougier**  ■ 5 L’État en action dans *Mondes en Développement*  **Fabienne Leloup** | 69  97 |
| ■ 6 La gouvernance mondiale des États désunis  **Patrick Plane**  ■ 7 Le consensus de Washington existe-t-il encore ?  **Stéphanie Treillet et Thierry Montalieu** | 107  127 |
| ■ 8 Après 50 ans de coopération internationale pour le développement, celle-ci serait-elle devenue anachronique ?  **Jean-Jacques Gabas et Michel Vernières**  ■ 9 La politique de coopération au développement de l’Union européenne avec les pays ACP  **Claire Mainguy et Francis Kern** | 139  159 |
| ■ 10 Population et développement : la contribution au débat de la revue *Mondes en développement* (1973-2022)  **Denis Requier-Desjardins** | 171 |
| ■ 11 Des produits de base aux ressources : l’évolution de la place des matières premières dans les analyses et stratégies de développement  **Vincent Geronimi et Claire Mainguy** | 193 |
| ■ 12 La santé comme domaine du développement : un panorama historico-critique  **Valéry Ridde et Bruno Boidin** | 215 |
| ■ 13 Quelques repères sur l’évolution de la doctrine mondiale sur l’éducation  **Jean-Émile Charlier**  ■ 14 L’éducation dans *Mondes en Développement*  **Francis Kern**  ■ 15 Après un demi-siècle, l’économie informelle reste un concept heuristique et un ensemble flou  **Jacques Charmes et Philippe Adair**  ■ 16 - La microfinance dans la revue *Mondes en Développement* depuis 50 ans  **Michel Lelart** | 233  249  255  275 |
| **ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT :**  **RÉINTERROGER ET SE PROJETER** |  |
| ■ 17 Que nous apprend la littérature récente sur la « nature et les causes de la richesse des nations » ?  **Jean-Louis Combes et Pascale Combes Motel**  ■ 18 Les expérimentations à l’épreuve du temps : consécration et controverse  **Florent Bédécarrats, Isabelle Guérin et François Roubaud** | 289  315 |
| ■ 19 1972-2022 : un demi-siècle de rapprochement entre développement et environnement  **Franck-Dominique Vivien** | 327 |
| ■ 20 Quelle économie écologique pour les Suds ?  **Géraldine Froger** | 345 |
| ■ 21 Transforming food and agriculture: competing visions and major controversies  **Michel Pimbert** | 361 |
| ■ 22Travail du politique et reproduction sociale des familles, de l’État et du capitalisme  **Isabelle Guérin**, **Kaveri Haritas et Kalpana Karunakaran** | 385 |
| ■ 23 La Economía Social y Solidaria en América Latina y el Caribe.  Hacia la construcción de economías transformadoras y alternativas  **Karin Berlien, Hans Cediel, Rubiela Álvarez, María Fernanda Gómez**  ■ 24 A dialogue on the future of microfinance and international development  **Marc Labie et Jonathan Morduch** | 401  419 |
| ■ 25 La réglementation de la microfinance : historique, portée et limites dans l’espace UEMOA  **Denis Acclassato** | 435 |
| ■ 26 An assessment of the impact of targeted interventions in mitigating the adverse drivers of irregular migration and forced displacement  **Michel Beine, David Khoudour et Johannes Tarvainen** | 449 |
| *■* 27 La ligne éditoriale de *Mondes en développement* à 50 ans de distance  **Numéros parus (du 1 au 198)** | 479 |
|  |  |



*Bulletin d’adhésion 2023*

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Profession (ou raison sociale)

Adresse personnelle

……………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse professionnelle

……………………………………………………………………………………………………………………………

Nationalité………………………............Tél..................................................Fax……………………...……

courriel

Déclare adhérer ou renouveler mon adhésion à l'ASSOCIATION TIERS-MONDE en qualité de membre actif et verser la somme de :………… **€** en espèces, par chèque bancaire ou postal.

Cotisation annuelle : Etudiant 25 € Normale 100 €

Ami 50 € Soutien ou Institution 150 €

À………………………………………………, le…………………………………………………… Signature

*Les membres de l’Association Tiers-Monde reçoivent :*

1. *- Un reçu fiscal permettant, si vous êtes imposable, de bénéficier d’une réduction d’impôts.*
2. Oui je désire recevoir le certificat fiscal Non je ne souhaite pas recevoir de certificat fiscal
3. *- Le bulletin FP Contact et les Cahiers de l’ATM publiés à l’issue des Journées annuelles.*
4. *- L’information sur les manifestations telles les "Journées sur le développement".*

*À RETOURNER À :*

Jean BROT

6 Les Saules

54230 CHAVIGNY

***Tél : 03 83 47 14 04***

Jean-Brot@orange.fr

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code banque | | Code guichet | | Numéro de compte | | Clé RIB  Domiciliation  CIC PARIS SAINT MICHEL |
| 30066 | | 10121 | | 00010513901 | | 36 |
| IBAN International Bank Account number  Bank Identification Code (BIC)  CMCIFRPP | | | | | | |
| FR76 | 3006 | 6101 | 2100 | 0105 | 1390 | 136 |

Titulaire du compte : Association Tiers-Monde, CIC Paris Saint Michel, 6 boulevard Saint Michel 75006 Paris

1. En fait il y a dans l’ouvrage deux chapitres sur le Sénégal dont un sur l’énergie solaire, et il y en a un sur l’Afrique sub-saharienne qui concerne l’électricité. [↑](#footnote-ref-1)